

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL

DU VENDREDI 30 JUIN 2017

Etaient présents : Tous les membres

A l'exception de

Etaient absents : PENET P (pouvoir à Deneuille M), PENET M (pouvoir à Vanoverschelde M), Delcourt S (pouvoir à Delcourt C), Mahieu M-H (pouvoir à Victoria C), Macrez M (pouvoir à Mahieu J)

Secrétaire de Séance : VANOVERSCHELDE Marc

Désignation des délégués du conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection Sénatoriale.

Constitution du bureau électoral :

Présidente : DEMAREST Betty

Secrétaire du bureau : POCKET Olivier

Les deux conseillers les plus âgés : MM. DENEUVILLE M, VANOVERSCHELDE M.

Les deux conseillers les plus jeunes : FAUQUET M, SALIGOT C

Vote à bulletins secrets

Election des délégués titulaires :

Candidats : Démarest Betty, Victoria Catherine, Vanoverschelde Marc

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de votes blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Sont élus délégués titulaires (à égalité de voix, l'ordre est du plus âgé au plus jeune) :

VANOVERSCHELDE Marc : 14 voix

VICTORIA Catherine : 14 voix

DEMAREST Betty : 14 voix

Election des délégués suppléants :

Candidats : Delcourt Corinne, Poclet Olivier, Deneuille Michel

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de votes blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Sont élus délégués suppléants (à égalité de voix, l'ordre est du plus âgé au plus jeune) :

DENEUVILLE Michel : 14 voix, POCKET Olivier : 14 voix, DELCOURT Corinne : 14 voix

Autorisation d'encaissement d'un chèque.

La société INTERFORUM nous a transmis un chèque de remboursement d'un montant de 22.80 € pour des fournitures scolaires facturées mais non livrées car plus disponibles, Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à encaisser ce chèque.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'encaissement de ce chèque de 22.80 € et charge Madame le Maire d'émettre le titre de recette correspondant.

Achat d'une parcelle à l'Association des Anciens Combattants.

L'Association des Anciens Combattants propose le rachat par la commune d'une parcelle lui appartenant dans le camping municipal. Cette parcelle cadastrée AC N°62, d'une surface de 3ares37ca est proposée au prix de 15 € le m², les frais d'actes seraient à la charge de la commune.

Madame le Maire expose également la demande de régularisation souhaitée par l'Association concernant les années d'occupation de cette parcelle par des locataires du camping au profit de la commune et sans retombée financière pour l'Association des Anciens Combattants car une « indemnisation » sous forme de prêt de salle et d'agents communaux lors de leurs manifestations avait été mise en place verbalement du temps de M. Deroo, mais depuis 2009 les Anciens Combattants n'occupent plus la salle des fêtes par manque de place, par conséquent aucune compensation ne leur est allouée depuis.

Où l'exposé du Maire, le conseil approuve à l'unanimité le projet d'achat de cette parcelle à l'Association des Anciens Combattants au prix de 15€ le m², frais d'actes en sus. Concernant une éventuelle indemnisation des années 2009 à 2016 les avis sont partagés. Madame le Maire est chargée de revoir le sujet avec l'Association des Anciens Combattants, le débat sera relancé lors d'une prochaine réunion.

Vente d'une parcelle communale

Madame la Présidente soumet la demande écrite de Mme Ponche, domiciliée Chemin Latéral à Aubin-Saint-Vaast, visant à racheter pour un euro symbolique, frais d'actes à sa charge, un morceau de terrain communal, d'environ 90m², situé Chemin Latéral au bout de son jardin. Elle précise que ce bout de terrain est entretenu par Mme Ponche depuis quelques années et l'était avant par ses parents et grands-parents. Le Conseil municipal, considérant que cette parcelle ne peut être utilisée à d'autres fins, accepte, à 12 voix pour et 2 abstentions, cette vente à l'euro symbolique, Mme Ponche supportera les frais liés à cette vente, Madame le Maire est autorisée à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Modifications budgétaires.

Suite au courrier d'observations reçu de la sous-préfecture concernant le budget primitif 2017, Madame le Maire expose qu'il y a lieu de prendre une délibération modificative budgétaire afin de régulariser certains comptes. Un écart de 0.31 € a été constaté au niveau des transferts entre sections 023 et 021, ainsi qu'un besoin de ressources propres

d'investissement (déduction faite des restes à réaliser) pour couvrir les annuités d'emprunts. A cet effet, après concertation avec le comptable public, elle propose les modifications suivantes :

Pour couvrir l'annuité d'emprunt en capital :

Dépense de fonctionnement : Art. 60632 : - 13021 €

023 : + 13021

Recette d'investissement : 021 : + 13021 €

Pour régulariser le déséquilibre du transfert entre sections :

021 : + 0.31 €

Modifications budgétaires approuvées à l'unanimité.

Modification des horaires des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P)

Il est proposé, en accord avec les enseignantes, de modifier les heures et jours des T.A.P. afin que les enfants de maternelle soient moins fatigués ou énervés pour la reprise des cours après les Temps d'Activités Périscolaires jusque- là organisés en début d'après-midi le mardi et le jeudi.

Pour la rentrée 2017, il est donc proposé de fixer les T.A.P au lundi, mardi et jeudi de 15H50 à 16H50, soit 3 fois 1H en fin de journée scolaire.

Proposition acceptée à l'unanimité.

Projet « Auréoles bocagères » – Travaux du Marais du Planty – Convention pour le prêt d'une nacelle.

Le projet « Auréoles Bocagères » est proposé par la Maison du Bois qui conseille et aide à l'aménagement de plantation de haies d'essence locale dans différents secteurs de la commune afin de restaurer les auréoles bocagères et d'agrémenter le paysage. Ce sujet ne nécessite pas de délibération.

Les travaux au Marais du Planty seront étudiés lors d'une prochaine réunion quand la totalité des informations nous sera parvenue

Prêt d'une nacelle : après vérification il apparaît que le prêt de la nacelle par la Communauté de Communes pour l'installation d'illuminations ou travaux d'élagage ne nécessite pas de nouvelle délibération, cette prestation entre maintenant dans le cadre du « service commun environnement » auquel la commune adhère depuis février 2017.

Questions diverses.

● Les fêtes du 14 juillet et de la ducasse sont évoquées, l'absence de nombreux conseillers municipaux n'a pas permis d'approfondir ces sujets, néanmoins, l'organisation, l'achat des fournitures nécessaires, le planning du 14 juillet ont pu être réglés.

● Mme le Maire a remercié et félicité Mme Saligot Cindy, secrétaire en formation sous contrat aidé depuis février 2016 au sein de notre mairie, qui a l'opportunité d'intégrer la Mairie de Bouin-Plumoisson en tant qu'adjoint administratif territorial pour exercer les fonctions de

secrétaire de mairie à dater du 1^{er} juillet 2017. Son implication, ses compétences, son dévouement mis au service des usagers ont été appréciés et soulignés par l'ensemble de l'équipe municipale et de ses collègues du personnel communal qui lui ont souhaité bonne continuation dans ses nouvelles fonctions !

● Suite au départ de Madame Saligot, Madame le Maire informe le conseil qu'elle souhaiterait que Mme Delefortrie Jocelyne, secrétaire de Mairie en poste actuellement à 28H hebdomadaires, soit à temps complet pour faire face à la charge de travail importante que représente la gestion d'une mairie et d'un camping, mais demande l'avis du Conseil sur l'éventuelle embauche d'un contrat aidé. Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, souhaite le passage à 35 H de Mme Delefortrie, l'intéressée, présente à la réunion, accepte l'augmentation de son temps de travail, la délibération interviendra lors d'une prochaine réunion après avis du Comité Technique du Centre de Gestion.

Fin de séance.